



Avant ouverture d un restauarnt , bail rompu sans signature

Par **gab1un**, le **01/05/2010** à **20:51**

Bonjour,

fin mars, j ai signé un papier m engageant avec le proprietaire d un restaurant a la location de l etablissement, nous avons signé tous deux, le meme jour mon ami et moi avons demissionné pour travailler dans notre futur restaurant, il y a deux semaine nous avons decouvert que le proprietaire a vendu l etablissement et que c est une tiers personne qui y travaillera, aujourd hui nous somme tous deux au chomage suite a cette arnaque

aucun papier n a ete signé d un commun accord pour nous defaire de nos engagement juste une lettre recut le 26 d une soit disant societe pour nous dire que l affaire a tete cédée a une tiers personne.

pouvons nous demander reparartion, dedommagement,